



Mise en place – accueil

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :  
VALERIE VALOT

Absents excusés : Françoise GROSJEAN - Marie Line DEMANGE

❖ **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Cf. document "CR 05-04-2024" ci-joint

**Délibération**

❖ **CONVENTION ILOT DE SENESCENCE**

Pour donner suite à l'aménagement foncier agricole et forestier réalisé dans le cadre de la déviation de Port sur Saône, la DREAL nous sollicite afin de valider une seconde convention d'entretien et de maintien en îlot de senescence intégrant les nouvelles données cadastrales des parcelles concernées, soit YB 10 et YB 06, pour une durée de 30 ans.

**Validation et signature de la convention**

**Délibération**

❖ **CAMPAGNE DE CONTROLE DES RACCORDEMENTS AU RESEAU SEPARATIF**

Les travaux de mise en conformité de notre système d'assainissement sont achevés depuis décembre 2021. Chaque riverain impacté disposait d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité en termes de raccordement. Cf Article L1331-1 du code de la santé publique.

Ce délai étant échu, nous nous devons de vérifier que les eaux usées sont bien collectées d'une part, et que les eaux pluviales ne sont plus déversées dans le réseau eaux usées d'autre part.

Pour chaque habitation concernée, un test sera effectué pour chaque WC présent dans l'habitation, un autre pour les eaux pluviales au niveau des cheneaux. Test à l'eau colorée (fluorescéine).

Cette vérification est entièrement à la charge de la collectivité, elle donnera lieu à la signature contradictoire d'un PV de raccordement conforme ou non conforme.

**En cas de raccordement non conforme nous avons la possibilité de majorer la redevance d'assainissement dans la limite de 400%.**

Part fixe 35 € - Part variable 1.25 € du m<sup>3</sup> Taxe modernisation réseaux (Agence de l'Eau) 0.16€ soit **204.20€** pour 120m<sup>3</sup>.

**Proposition de majorer de 200% soit une somme à régler de 408.40 €**

**Proposition de majorer de 300% soit une somme à régler de 612.60 €**

**Proposition de majorer de 400% soit une somme à régler de 816.80 €**

La facturation de la majoration sera adressée au propriétaire.

Cette facturation sera applicable à l'issue dans un délai de 12 mois à compter de la notification de non-conformité.

**Délibération**

❖ **RPQS 2023 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Nous devons délibérer sur les rapports de présentation des prix 2024 et de la qualité des services publics que sont la fourniture d'eau potable et du service d'assainissement pour l'année 2023.

Cf. documents joints

**Délibération**

❖ **LOTISSEMENT DE LA CRAIE**

Validation des noms des rues et de l'**adressage** de notre futur lotissement de la Craie.

**Délibération**

Présentation des comptes rendus des **études géotechniques et environnementale**.

L'analyse des forages réalisés dans le cadre de l'étude géotechnique laisse apparaître des sols argilo-calcaires sans présence de roches, nécessitant une structure de chaussée renforcée (scénario pris en compte dans l'analyse financière). L'étude environnementale en revanche est beaucoup plus rassurante dans la mesure où elle n'a pas révélé de zones dites "humides".

Le **traitement des eaux pluviales** se fera par surdimensionnement de notre bassin de rétention (+ 150 m<sup>3</sup>) avec une restitution au milieu naturel via la canalisation de 160 mm transitant par l'ancien 3<sup>ème</sup> bassin du lagunage en débit de fuite habituel, par surverse via l'ouvrage existant, canalisation de 600 mm en direction du fossé.

Tout cela devrait être validé prochainement par la Préfecture de Haute Saône.

❖ **Informations et questions diverses**

- **Planning élections européennes**
- *Travaux de voirie*
- *Dégradation chemin d'exploitation affouagiste (parcelle 14) => Arrêté municipal ...*
- *Installation des jeux balançoires et pyramide de cordes*
- *Projet éolien Port sur Saône*
- *Etude géotechnique de la parcelle AA 179 : sollicitation d'exemption*
- *Informations diverses*

❖ **Date du prochain CM => fin juin ? ... mi-septembre**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à \_ \_h\_ \_.*